

N°2022/332

Nouméa, le 16 décembre 2022

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE

Les jeunes majeurs, les nouveaux arrivants dans la commune et les personnes qui ne figurent pas encore sur les listes électorales ont jusqu'au 31 décembre 2022 pour s'inscrire.

LES DÉMARCHES

La demande d'inscription sur les listes électorales peut se faire :

- À l'Hôtel de Ville, 16 rue du Général Mangin, du lundi au vendredi de 7h30 à 16h
- Au Pôle de Service Public de Rivière-Salée, 7 rue Eugène-Levesque, du lundi au vendredi de 7h30 à 16h
- Par internet, en vous rendant sur le site de la ville : <https://www.noumea.nc/noumea-citoyenne/elections>
- ou bien envoyer la demande par mail : mairie@ville-noumea.nc

Les dossiers complets doivent être déposés avant le 31 décembre. Ce jour-là, l'Hôtel de ville sera exceptionnellement ouvert de 8h à 11h.

Les demandes par mails peuvent être envoyées jusqu'à minuit.

LES DOCUMENTS À PRODUIRE

- **un passeport ou une carte nationale d'identité** en cours de validité. En cas de changement de statut matrimonial, fournir également une copie du livret de famille ou un extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois ;
- **un justificatif de domicile** (facture d'électricité, d'eau ou de téléphone) accompagné, si la facture n'est pas à votre nom, d'une attestation d'hébergement et d'une copie de la pièce d'identité du logeur ;
- en cas de demande par courriel : **un formulaire de demande d'inscription** téléchargeable sur noumea.nc/mes-demarches/elections.

Les personnes **ayant déménagé** sont également invitées à déclarer leur changement d'adresse avant le 31 décembre 2022.

Toute demande d'inscription arrivée après le 31 décembre 2022 ne pourra pas être prise en compte pour l'année 2023.

INFORMATIONS PRATIQUES

Renseignements du lundi au vendredi de 7h30 à 16h auprès du bureau des élections, Hôtel de ville, 16 rue du Général Mangin, ou par téléphone au 27 31 15.